COMMUNE DE RIANTEC
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 15 décembre 2022

PLAN DES PÉRIMÈTRES DES DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN ET DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

ANNEXE GRAPHIQUE AU PLU N°10

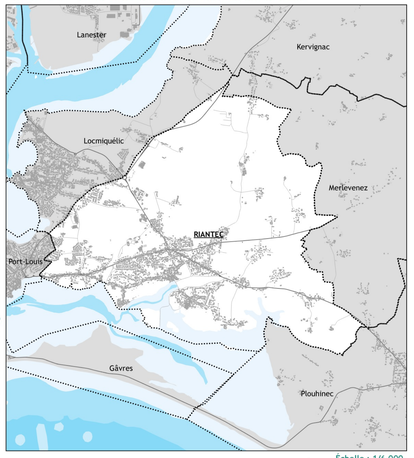

Échelle : 1/6 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 15 décembre 2022
Le Maire,
Jean-Michel BONHOMME

Légende

- Droit de préemption urbain
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible

N

0 250 500 m